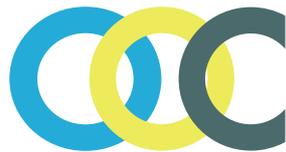




Mutualisation



UNE
OPPORTUNITÉ
À SAISIR



Angles • Avrillé • Le Bernard • La Boissière-des-Landes • Le
Champ-Saint-Père • Curzon • Le Givre • Grosbreuil • Jard-sur-
Mer • La Jonchère • Longeville-sur-Mer • Moutiers-les-Mauxfaits •
Poiroux • Saint-Avaugourd-des-Landes • Saint-Benoist-sur-Mer •
Saint-Cyr-en-Talmondais • Saint-Hilaire-la-Forêt • Saint-Vincent-
sur-Graon • Saint-Vincent-sur-Jard • Talmont-Saint-Hilaire

Le contexte

La mutualisation est la suite logique d'un mouvement entamé en 2017 avec **la fusion des 2 intercommunalités** du territoire qui coopéraient déjà dans le cadre du service commun ADS.

S'en sont suivies **d'autres mutualisations** à l'échelle de Vendée Grand Littoral : mise à disposition de personnel, convention de prestations de services, groupements d'achats, délégations de maîtrise d'ouvrage, et d'autres services communs.

La dernière mutualisation en date est celle des **Systemes d'Information en 2023**. Ce nouveau service commun regroupant les DSI de Vendée Grand Littoral et de Talmont-Saint-Hilaire lance, au profit de toutes les communes, la convergence des outils, procédures de travail et moyens de communication.

La mutualisation des organisations de Vendée Grand Littoral et de la Commune de Talmont Saint-Hilaire facilitera les échanges, la coopération, et permettra l'optimisation de l'utilisation des locaux.

Elle présente une réelle opportunité d'apporter des réponses aux **besoins de toutes les communes de Vendée Grand Littoral**.

Les objectifs

La démarche de mutualisation se traduit par 3 objectifs généraux :

1 UNE DIRECTION GÉNÉRALE MUTUALISÉE



Mutualiser la Direction Générale entre la ville de Talmont-Saint-Hilaire et Vendée Grand Littoral dans le cadre d'une **convention de service** commun d'ici le 15 juillet 2023

2 ORGANISER LES CONCERTATIONS



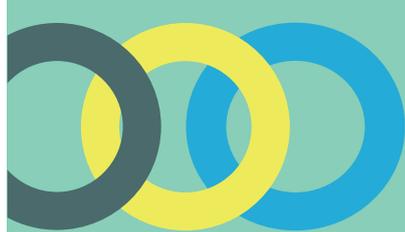
Elaborer un **organigramme mutualisé** de la communauté de communes Vendée Grand Littoral et de la ville de Talmont-Saint-Hilaire d'ici la fin de l'année 2023, en s'appuyant sur une **concertation** avec l'ensemble des services et des communes du territoire

3 OUVRIR UN CATALOGUE DE SERVICES MUTUALISÉS



Organiser les services et les doter de procédures, méthodes et outils de travail harmonisés.

Ouvrir les services mutualisés aux communes du territoire en fonction de leurs besoins dès le deuxième semestre 2024



LA MUTUALISATION

QU'EST-CE QUE C'EST ?

S'agissant de la « mutualisation », elle ne connaît pas de définition juridique précise mais peut se définir comme étant **la mise en commun de moyens entre différentes structures**.

La forme de mutualisation est la réponse opérationnelle aux besoins et à la volonté des parties de **travailler ensemble**. La mutualisation revêt de multiples formes allant du **simple groupement de commande à la création de services en commun**.

La mutualisation n'est donc **pas un transfert de compétence**. A la différence du transfert de compétence, qui s'impose à l'ensemble des communes du territoire, **la mutualisation est facultative**.

Intégration faible

Intégration élevée

Groupement de commandes

EPI, produits d'entretien

Mise à disposition d'agents

Éco-gardes, secrétariat des élus

Prestation de services

Atelier mécanique, marchés publics

Services communs

ADS, informatique

Les instances de pilotage du projet

▸ **Le Directeur Général des Services**, Olivier ININGER, est chargé de contrôler le déroulement du projet et impulser la démarche auprès de l'ensemble des équipes.

▸ **Le chargé de projet**, Yann THOMAS, est nommé pour piloter la démarche sous la responsabilité du Directeur Général des Services. Son rôle est de piloter, animer et organiser la démarche globale en mettant en œuvre une méthodologie de gestion de projet.

▸ **Le comité de pilotage**, présidé par Maxence de RUGY et composé de :

- Loïc CHUSSEAU, 1^{er} Vice-Président de Vendée Grand Littoral (Finances)
- Pascal LOIZEAU, 1^{er} Adjoint de Talmont-Saint-Hilaire
- Catherine GARANDEAU, Adjointe de Talmont-Saint-Hilaire (Action sociale, solidarité)
- Jean FERRAND, Vice-Président de Vendée Grand Littoral (RH, commande publique)
- Jannick RABILLE, Vice-Président de Vendée Grand Littoral (Environnement, Développement durable)
- Didier ROUX, Maire de Curzon, conseiller communautaire
- Olivier ININGER, Directeur Général des Services

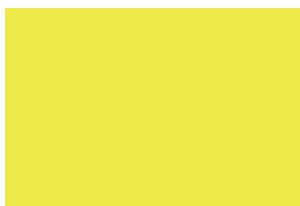
Le rôle du comité de pilotage est de suivre la progression et le déroulement du projet. Il sera chargé d'analyser les options proposées par le chef de projet et présentera les orientations stratégiques.

▸ **CST des structures concernées**

▸ **Conférence des maires**

▸ **Organes délibérants**

LE CALENDRIER



MAI 2023

Lancement du projet

DU 15 JUIN AU 15 JUILLET 2023

Rencontre de l'ensemble des communes du territoire

JUIN-JUILLET 2023

1^{ère} phase : **mutualisation de la Direction Générale** de Vendée Grand Littoral et Talmont-Saint-Hilaire

DU 15 JUILLET À FIN OCTOBRE 2023

Le temps de la **concertation**

- Avec les services VGL / TSH
- Avec les communes du territoire
- Avec les élus

1^{ER} JANVIER 2024

Nouvel organigramme mutualisé « Vendée Grand Littoral – Commune de Talmont-Saint-Hilaire »

1^{ER} SEMESTRE 2024

- **Organisation des services** sous une bannière commune
- Elaboration d'un **catalogue de mutualisations** pour les communes

A PARTIR DE JUIN 2024

Mise en œuvre des mutualisations

Contact

YANN THOMAS, CHARGÉ DE PROJET DE MUTUALISATION

ythomas@vendeegrandlittoral.fr

06 09 24 18 49

